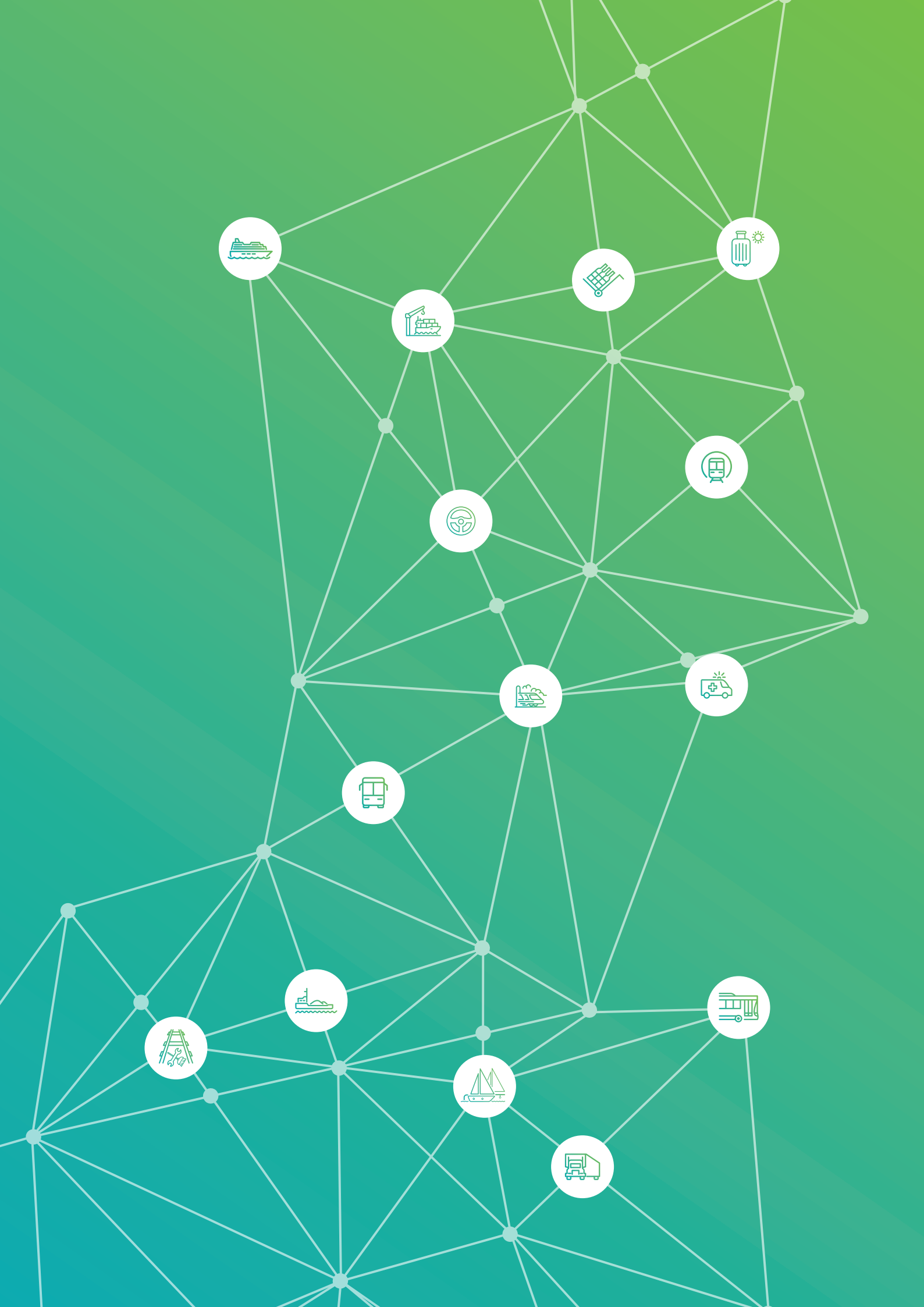


Rapport d'activité — 2019





Sommaire

L'édito	4
L'ambition et les missions d'OPCO Mobilités	6
Les instances paritaires d'OPCO Mobilités	9
L'agenda 2019.....	9
Focus Conseils d'administration.....	9
Focus Conseils des métiers.....	10
Zoom sur 3 temps forts paritaires.....	11
• 19 mars: la création.....	11
• 14 novembre: l'évènement de lancement.....	12
• Le CA du 16 décembre 2019 : la validation de l'offre de services et de la stratégie territoriale.....	12
Les chiffres clés	14
Les chiffres clés/branche	18
Les lignes d'actions opérationnelles	32

Édito



∨
**Jean-Louis
Vincent**
Président



∨
**Bertrand
Mazeau**
Vice-Président

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 engageait une réforme profonde de la formation professionnelle et de l'apprentissage ; elle incitait les branches professionnelles et les partenaires sociaux à négocier pour créer des Opérateurs Paritaires de Compétences, les OPCO, en remplacement des structures préexistantes.

La création de ces OPCO devait répondre à une réelle cohérence économique et permettre l'émergence d'une nouvelle catégorie d'acteurs, en nombre plus réduit, à même d'accompagner les branches et les entreprises dans les mutations de l'emploi, d'assurer le financement de la formation des salariés, d'être les pivots du développement de l'alternance et de l'apprentissage.

C'est ce souci de cohérence qui, dès la fin de l'année 2018, a conduit les 22 Branches constitutives de notre OPCO et la RATP à engager des discussions en vue de créer l'OPCO Mobilités et d'en demander l'agrément le 31 décembre de cette même année.

A aucun moment, la cohérence du projet n'ayant fait défaut, c'est naturellement que cet agrément a été accordé à la fin du mois de mars 2019.

La gouvernance paritaire s'est mise en place dès le 19 mars avec une première Assemblée générale. Ont suivi le Conseil d'administration, le Bureau, la Commission financière et progressivement les Conseils des métiers.

Ce déploiement concret des instances de gouvernance était un enjeu majeur de l'année 2019.

Nous devons décliner en objectifs partagés l'ambition sous-tendant la création d'OPCO Mobilités, créer les conditions d'un dialogue paritaire fructueux, affirmer une identité commune tout en consolidant les spécificités des branches.

C'est ce que nous avons su faire ensemble en cette première année grâce à un paritarisme fort porté par des branches structurées.

Dans le même temps, OPCO Mobilités devait garantir une continuité de service pour les dispositifs dont il avait la charge et qui se poursuivaient en 2019, réussir la nouvelle collecte des fonds de la formation professionnelle, reprendre dès la fin de l'année 2019 l'ensemble des contrats d'apprentissage hors convention pour en assurer le financement et préparer l'année 2020.

Cette continuité opérationnelle a été assurée par les équipes, les nouveaux dispositifs ont été intégrés dans les activités et la transition entre les anciens OPCA constitutifs d'OPCO Mobilités rapidement engagée avec des apports partiels d'actifs finalisés au 1^{er} septembre.

2019 est donc l'année fondatrice d'OPCO Mobilités et celle de la concrétisation d'un projet collectif.

Le paritarisme a su démontrer dans la mise en œuvre opérationnelle de cette réforme sa capacité d'adaptation, la réactivité de sa gouvernance et ses performances de gestion.

2020 doit être l'année du déploiement de notre offre de services aux entreprises et aux Branches portée par un réseau territorial renforcé. L'expertise d'OPCO Mobilités doit être consolidée dans ses nouveaux métiers. Nous devons améliorer notre visibilité, finaliser nos processus de gestion et enfin la gouvernance paritaire doit entrer dans une phase de renforcement avec l'installation des commissions permanentes qui viendront parachever l'édifice.

La création des OPCO porte en elle un enjeu répondant à un intérêt collectif. Celui de la formation et de l'insertion des jeunes, la sécurisation des parcours professionnels des salariés et la performance des entreprises.

Face à cet enjeu, OPCO Mobilités sera présent.

JL Vincent



B Mazeau



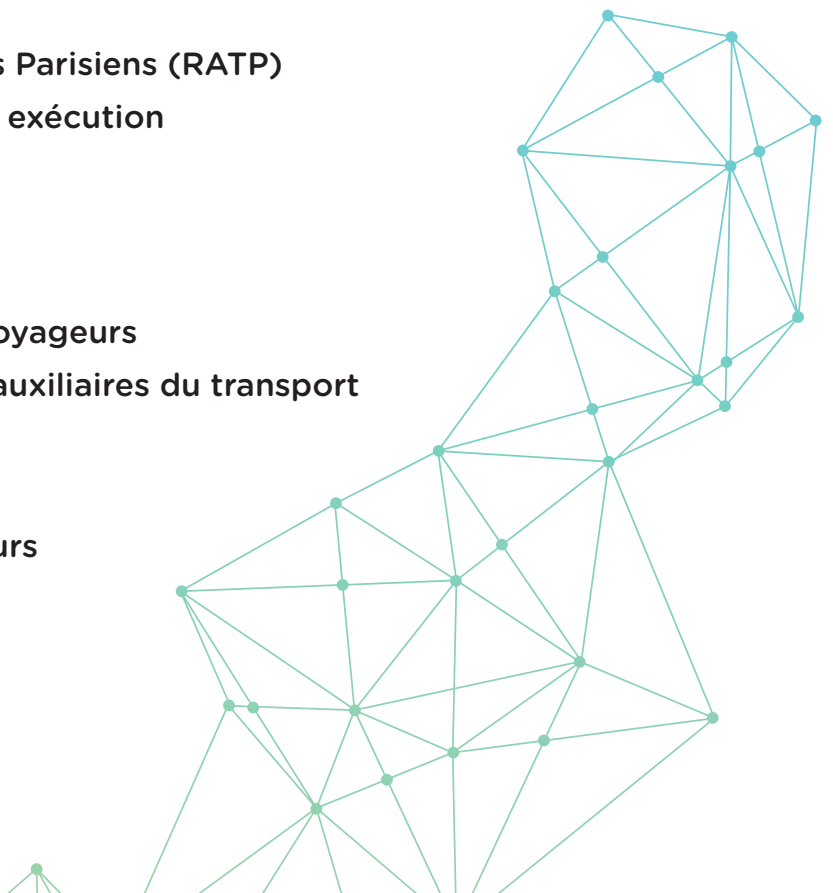
L'AMBITION ET LES MISSIONS D'OPCO MOBILITÉS

Suite à un accord constitutif signé à la fin de l'année 2018, OPCO Mobilités est créé lors d'une Assemblée générale constitutive le 19 mars 2019.

Il rassemble 22 Branches et la RATP, directement parties prenantes de la mobilité terrestre, maritime et fluviale des biens et des personnes.

Cette création s'inscrit dans le cadre de la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018

- Distributeurs conseils hors domicile
- Entreprises de transport et services maritime navigant officiers
- Groupement des armateurs de services de passages d'eau personnel navigant
- Manutention ferroviaire et travaux connexes
- Navigation intérieure marchandises ouvriers
- Navigation intérieure passagers ETAM Cadres
- Navigation intérieure marchandises personnel sédentaire
- Navigation personnel sédentaire
- Marine marchande personnel navigant d'exécution
- Passages d'eau officiers
- Passages d'eau personnel navigant exécution
- Ports de plaisance
- Ports et manutention
- Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP)
- Remorquage maritime navigant exécution
- Remorquage maritime officiers
- Services de l'automobile
- Transport ferroviaire
- Transports publics urbains de voyageurs
- Transports routiers et activités auxiliaires du transport
- Voies ferrées d'intérêt local
- Voyages agences
- Voyages guides accompagnateurs

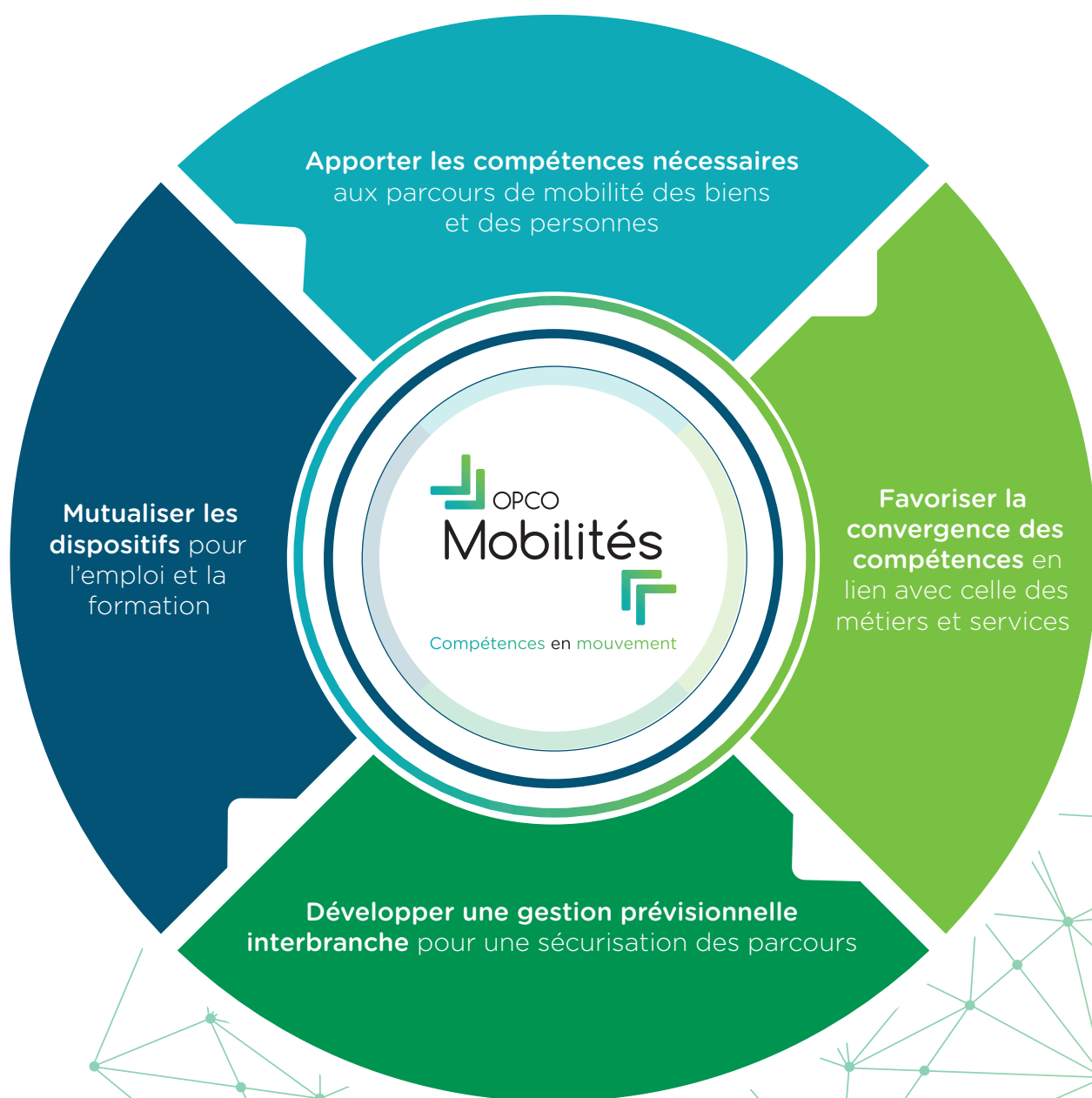


UN OPÉRATEUR UNIQUE DES MÉTIERS DE LA MOBILITÉ

L'ambition portée par les branches est de créer un opérateur unique des métiers de la mobilité pour contribuer à structurer l'emploi et les compétences des métiers de la mobilité des

personnes et des marchandises, s'inscrivant pleinement dans les enjeux des transitions numériques, énergétiques et écologiques.

La cohérence du projet porté par les organisations paritaires s'exprime autour de quatre axes



LES MISSIONS D'OPCO MOBILITÉS

Centré sur le renouvellement de la population active et l'adaptation permanente des compétences des salariés, OPCO Mobilités intègre les orientations fixées par la réforme de la formation professionnelle notamment le

financement du plan de développement des compétences et de l'alternance, l'appui aux branches pour l'anticipation des métiers et des qualifications, la création des certifications et la promotion des métiers.

Ses missions s'articulent autour de trois pivots :

L'engagement des partenaires sociaux et des équipes

Apporter une réponse rapide, fiable et personnalisée pour le développement des compétences.

Les valeurs portées par OPCO Mobilités

- **Service** : Proposer une offre de services en phase avec les besoins, régulièrement évaluée et évolutive
- **Qualité** : Garantir une qualité constante dans la réponse aux besoins des entreprises et des Branches
- **Proximité** : Déployer un réseau territorial à l'écoute et au service des entreprises et des branches
- **Performance** : Viser une performance de gestion dans les meilleurs standards

Les axes prioritaires d'action

- **Promouvoir** les métiers des branches adhérentes à OPCO Mobilités pour répondre aux besoins de recrutements
- **Informier** les entreprises, les salariés, les demandeurs d'emploi et les jeunes sur les dispositifs existants
- **Anticiper** l'évolution des emplois et qualifications, notamment l'impact des transitions numériques, énergétiques et écologiques
- **Conseiller** les entreprises au plus près du terrain pour apporter des réponses individualisées
- **Financer** l'alternance, le plan de développement des compétences et les actions d'accompagnement des entreprises et des branches



LES INSTANCES PARITAIRES D'OPCO MOBILITÉS

Le nombre, la diversité et la richesse des débats témoignent de l'intensité du dialogue paritaire au sein d'OPCO Mobilités.

Au total ce sont 264 administrateurs et membres (titulaires et suppléants) désignés par les organisations représentatives des branches et de la RATP qui

s'investissent dans la définition et la mise en œuvre de la politique transverse portée par OPCO Mobilités et les politiques de branches.

L'AGENDA 2019

Assemblée générale	19 mars	Bureau	23 septembre
Bureau	24 avril	Commission financière	7 octobre
Bureau	27 mai	Bureau	18 octobre
Commission financière	11 juin	Assemblée générale extraordinaire	23 octobre
Conseil d'administration	26 juin	Conseil d'administration	23 octobre
Commission financière	19 août	Commission financière	7 novembre
Bureau	20 août	Bureau	18 novembre
Conseil d'administration	29 août	Commission financière	3 décembre
Commission financière	11 septembre	Conseil d'administration	16 décembre

Focus sur les Conseils d'administration

Au cours de l'année 2019, les membres du Conseil d'administration ont pris des décisions essentielles pour la mise en œuvre d'OPCO Mobilités.

Retour sur ces étapes marquantes

➤ Conseil d'administration du 26 juin

- Approbation de la note d'orientation budgétaire
- Mise en place de l'organisation paritaire
- Validation de la feuille de route d'organisation interne

➤ Conseil d'administration du 29 août

- Approbation du budget révisé 2019
- Validation de la tenue d'un événement de lancement officiel d'OPCO Mobilités en date du 14 novembre
- Approbation à l'unanimité des traités d'apports partiels d'actifs de l'OPCA Transports et Services et de celui de l'ANFA.
- Approbation des projets de conventions de successeur d'Agefos et d'Opcalia

➤ Conseil d'administration du 23 octobre

- Adoption de l'Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) Mobilités: emploi, métiers et compétences

➤ Conseil d'administration du 16 décembre

- Validation des conditions de prise en charge 2020
- Adoption du plan d'urgence Agences de Voyages dans le cadre du « Plan de reclassement Thomas Cook »
- Adoption du budget 2020
- Approbation de la Convention d'objectifs et de moyens 2020-2022
- Validation de l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre AKTO comme délégataire d'OPCO Mobilités dans les départements et régions d'outre-mer.

FOCUS

sur les Conseils des métiers

Les 13 conseils des métiers s'assurent, au sein d'OPCO Mobilités, de la mise en œuvre des politiques de branche définies par les commissions paritaires de chaque Branche et de la RATP.

	Président	Vice-Président	Agenda 2019
Agences de voyages, Guides	Valérie BONED (EDV)	Béatrice BELL (CGT CDS)	11 octobre 26 novembre
Distributeurs conseils hors domicile	Laure BOMY (FNB)	David LECAT (FGA CFDT)	02 octobre 06 novembre
Transports ferroviaires	En cours	En cours	14 octobre
Manutention ferroviaire et travaux connexes	Patricia JARLOT (SAMERA)	Jamil AÏT-IDIR (FNPD CGT)	12 juin 17 octobre 11 décembre
Navigation intérieure (marchandises et passagers) - Fluvial	Dario MALCUIT (CAF)	Rémy-Louis BUDOC (PCSN CGC)	16 octobre 11 décembre
Personnels sédentaires des entreprises de transport et services maritimes	Marc PRATESI (APERMA)	Eric CAPLAIN (FO FEC)	10 mars 27 mai
Personnels navigants des entreprises de transport et services maritimes	Vincent PINEL (ADF)	Jean-Philippe CHATEIL (FOMM UGICT CGT)	25 septembre 22 novembre
Ports de plaisance	Michel CAVAILLES (FFPP)	Lionel LANGLOIS (FEETS FO)	
Ports et manutention	Magali BONNE-CARRERE (UNIM)	Pascal PONTAC (FNPD CGT)	22 octobre 09 décembre
Régie Autonome des Transports Parisiens	Claude LEOPOLD (RATP)	Baptiste ARSALE (UNSA)	02 juillet 25 novembre
Réseaux de transports publics urbains de voyageurs	François-Xavier CHIROL (UTP)	Eric HUGON (SNTU CFDT)	08 juillet 26 septembre
Services de l'automobile	Jean-Claude FOUILLET (CNPA)	Christian PADEY (FTM CGT)	15 mai 03 juillet 30 septembre 26 novembre
Transports routiers et activités auxiliaires	Michel CHALOT (FNTR)	Patrice CLOS (FO UNCP)	10 juillet 28 août 21 octobre 03 décembre

ZOOM SUR 3 TEMPS FORTS PARITAIRES

La constitution, 1^{ère} Assemblée générale

Le 19 mars, l'association portant OPCO Mobilités est constituée lors d'une assemblée générale qui a adopté les statuts, suivie immédiatement par son tout premier conseil d'administration.

OPCO Mobilités devient l'opérateur de compétences des métiers de la mobilité, mandaté par les partenaires sociaux de 22 branches et la RATP pour mettre en œuvre et décliner leurs politiques de formation et de GPEC.

Les changements majeurs liés à la réforme de la formation professionnelle ont été totalement intégrés dans la constitution d'OPCO Mobilités, ses objectifs et son fonctionnement, notamment la priorité donnée aux entreprises de moins de 50 salariés, à l'alternance et la volonté d'assurer une présence territoriale forte.

A cette date, le Conseil d'administration a élu les membres de son bureau.

Le bureau

Organisations patronales



Président

Jean-Louis VINCENT
TLF



Trésorier adjoint

Bernard GUYOT
CNPA



Secrétaire

Claude FAUCHER
UTP Ferroviaire



Membre

Valérie BONED
Entreprises du Voyage



Membre

Claude LEOPOLD
RATP

Organisations salariales



Vice-Président

Bertrand MAZEAU
FO Métallurgie



Trésorier

Stanislas BAUGÉ
FNST CGT



Secrétaire adjoint

Jean Marc DUBAU
FGTE CFDT



Membre

Maxime DUMONT
FGT CFTC



Membre

Stéphane RIVIÈRE
CFE CGC Métallurgie

OPCO Mobilités
en chiffres:



60 000
alternants



210 000
entreprises



1,6 million
de salariés

Le lancement officiel, 14 novembre 2019

« Je suis aujourd'hui très heureux d'ouvrir l'évènement de ce jour qui est le lancement d'un projet ambitieux, d'un projet stratégique, d'un projet humain qui est devenu une réalité avec la création d'OPCO Mobilités. Lors de l'examen de la loi sur l'avenir professionnel, la Ministre du Travail Muriel Pénicaud (...) nous invitait à être audacieux dans la création des opérateurs de compétences et je crois pouvoir affirmer aujourd'hui : avec les équipes d'OPCO Mobilités nous l'avons fait et ce depuis le 1^{er} avril dernier. »

Ce sont avec ces mots que Jean-Louis Vincent, Président d'OPCO Mobilités, a ouvert son discours lors de l'évènement de lancement de l'OPCO, en présence de Jean-Baptiste Djebbari, Secrétaire d'État chargé des transports, le 14 novembre à Station F.

A cette occasion, OPCO Mobilités a organisé dans ce lieu emblématique, incubateur de talents, une matinée d'échanges autour des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux de la mobilité et de ses métiers. Deux tables rondes ont réuni les grands acteurs du secteur professionnel et institutionnel. Elles avaient pour thèmes : « Mobilités & transitions environnementales et numériques » : la réponse des entreprises et « Compétences en mouvement : la réponse d'OPCO Mobilités ». Ces différentes problématiques ont été abordées quelques minutes auparavant lors du discours de Jean-Baptiste Djebbari : « D'ici dix ans, un métier sur deux sera transformé, 10 à 20% seront nouveaux et autant auront peut-être disparu. Il nous faut changer de

paradigme et c'est tout le sens de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel votée en septembre 2018. Cette loi porte l'ambition majeure de donner aux branches et aux entreprises de relever le défi de cette accélération sans précédent de notre histoire économique. Cet Opérateur de Compétences concrétise notre ambition de construire une société de compétences. La compétence dans notre économie est une nécessité, c'est un droit, c'est une chance. Elle donne à chacun la liberté de choisir son avenir professionnel et elle donne aux entreprises les moyens d'être plus performantes. »

Enfin, c'est à Bertrand Mazeau, Vice-Président d'OPCO Mobilités qu'est revenu de conclure cet évènement : « Cette manifestation était pour nous capitale ! C'est un réel succès qui nous conforte dans notre projet, sa logique et sa cohérence. Nous souhaitons affirmer et mettre en lumière que le paritarisme sait relever les défis, qu'il s'engage pour la formation et l'emploi comme il l'a fait depuis le premier accord national interprofessionnel de 1970 qui a fondé notre système de formation professionnelle. Cette manifestation était (...) un début. Nous allons maintenant poursuivre sur le terrain, au plus près des entreprises, des salariés, des jeunes. Nous devons accompagner les branches et les entreprises pour former plus et former mieux. »

Cet évènement a rassemblé 266 participants et 20 intervenants.



L'offre de services et la stratégie territoriale

Le Conseil d'administration du 16 décembre 2019 a défini l'offre de services ainsi que la stratégie territoriale mises en place pour l'ensemble des branches professionnelles constitutives et la RATP.

Une double offre de services

- Une **offre de services au bénéfice des entreprises** garantissant un accompagnement identique quel que soit le domaine d'activité, l'implantation ou la taille de l'entreprise. Cette offre est garantie à l'ensemble des entreprises et est enrichie par des services spécifiques pour les entreprises adhérentes (accompagnement personnalisé) et les entreprises partenaires (accompagnement individualisé) dont l'engagement pour le développement de la formation des salariés et de l'alternance est plus élevé.

- Une **offre de services aux branches** qui comprend le suivi et le reporting des actions menées et des financements attribués aux entreprises, la gestion des contributions conventionnelles et des versements volontaires ou encore la promotion des métiers pour répondre aux besoins de recrutement. Cela se traduit concrètement par un appui au développement de l'alternance, une anticipation de l'évolution des emplois et des qualifications ainsi qu'un appui à l'ingénierie des certifications.

Un service de proximité au cœur de l'action territoriale

Organisée en lien avec les conseils des métiers, l'action territoriale d'OPCO Mobilités est en prise directe avec les spécificités des professions des branches adhérentes.

La présence territoriale et la proximité avec les entreprises sont donc fondamentales et les instances paritaires de l'OPCO ont souhaité qu'une action forte soit engagée en ce sens. Toutes les délégations régionales ont été renforcées pour qu'en cours d'année 2020, le service de proximité compte 29 implantations offrant ainsi une couverture optimale dans toutes les régions.

Pour répondre à ces enjeux de proximité et de spécificités territoriales, les équipes régionales accompagnent et conseillent les entreprises dans leur quotidien en termes de gestion administrative et financière, d'emploi et de compétences via notamment des actions collectives de formation cofinancées et des accompagnements RH.



📍 Siège

🟦 Délégation Transports, Logistique, Services

🟠 Délégation Urbain, Ferroviaire, Automobile

🔴 Antenne

CHIFFRES CLÉS

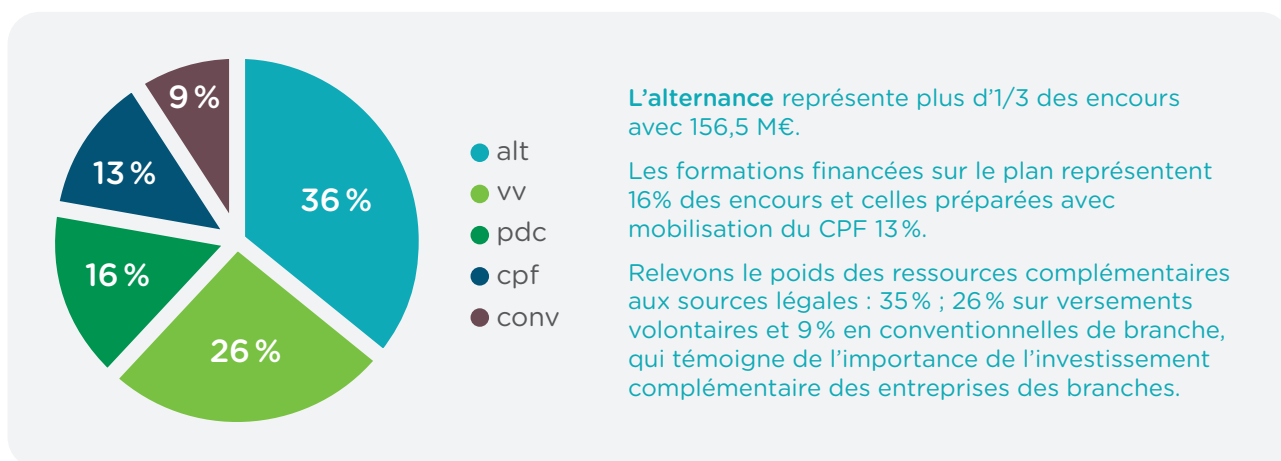
PRISES EN CHARGE 2019

436,7 M€ ont été consacrés à la formation des salariés des branches d'OPCO Mobilités. Ce montant correspond au total des engagements hors annulations totales. Se rajoutent à ce montant **5,6 M€** dédiés aux démarches de GPEC financées par OPCO Mobilités au bénéfice des entreprises des différentes branches.

382 344 stagiaires et **274 121 salariés** émanant de **38 193 entreprises** ont pu bénéficier d'une formation durant l'année 2019. Ainsi, les salariés ont bénéficié en moyenne d'1,4 formation.

Les formations financées correspondent soit à des parcours suivis en alternance, aux fins de préparer une certification, un diplôme ou une qualification, soit à des actions non qualifiantes suivies dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

Structure des engagements :



COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

57,8 M€ ont été alloués à la préparation d'une certification, habilitation ou qualification inscrite sur la liste des formations éligibles au CPF.

24 896 salariés des branches d'OPCO Mobilités ont ainsi mobilisé leurs CPF pour suivre **1 959 959 heures de formation**.

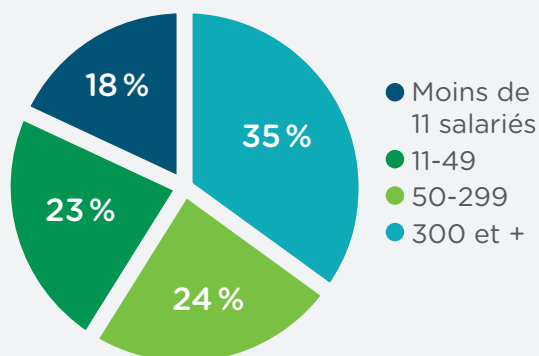
Le coût moyen de formation ressort à **2 180 €** et la durée moyenne à **74 heures**.

La part des parcours suivis hors entreprises (dit CPF autonome) représente 1/3 des encours. Ce taux ressort plus élevé pour les entreprises des services automobiles (61%) dans la mesure où la non-inscription sur les listes des formations éligibles des CQP a drastiquement réduit la possibilité d'entreprendre via ce dispositif des parcours co-construits avec l'employeur sur ces certifications prisées par les entreprises.

Ce sont principalement les entreprises des branches transports routier de marchandises, voyageurs et sanitaires qui ont bénéficié de ces financements avec 81% des encours pour principalement des habilitations, permis, FCO, FIMO.

La branche des services de l'automobile représente pour sa part 12% des encours et les transports ferroviaires 5%.

CPF selon la taille de l'entreprise



59% des financements accordés au titre du CPF ont bénéficié à des salariés issus d'entreprises de 50 salariés et plus.

59% de ces mêmes financements correspondent à des stagiaires employés par une entreprise des transports routiers, voyageurs ou sanitaires et 12% d'entreprises des services de l'automobile. Les agences de voyages (9%) et transports urbains (7%) sont ensuite les principaux employeurs.

Près de 3/4 de ces encours sont au bénéfice des employés ou ouvriers, 67% sont des hommes, 72% des stagiaires ont plus de 35 ans, ce qui indique que ce dispositif permet à un public adulte de compléter sa qualification initiale.

ALTERNANCE

156,5 M€ ont été consacrés à la préparation d'une qualification en alternance.

Ce total se répartit comme suit :

- 126,9 M€ au financement de 17 862 contrats de professionnalisation
- 28,8 M€ au financement de 2 255 contrats d'apprentissage hors convention régionale
- 0,3 M€ aux formations de 2 340 tuteurs et maîtres d'apprentissage
- 0,5 M€ au financement de 109 parcours Pro A.

Le coût moyen de formation ressort à :

- 7 107€ et la durée moyenne à 620 heures pour les contrats de professionnalisation
- 12 747€ avec 69% des parcours d'une durée de plus d'un an pour les contrats d'apprentissage
- 143€ et la durée moyenne à 10 heures pour les formations tuteurs et maître d'apprentissage
- 4 277€ et la durée moyenne à 404 heures pour les Pro A.

48% des contrats de professionnalisation sont contractés par des entreprises de 50 salariés et plus. Le taux ressort à 24% pour les Pro A.

38% des contrats de professionnalisation sont contractés par des entreprises des branches Transports Routiers, Voyageurs et Sanitaires. 31% le

sont par les entreprises des Services de l'Automobile. En troisième position on retrouve les entreprises de la branche ferroviaire avec 14%.

Pour les contrats d'apprentissage, les transports routiers et auxiliaires représentent 45% des financements et 35% des contrats.

L'automobile pèse pour 42% des financements et 50% des contrats et les transports ferroviaires pour 6% des financements et des contrats.

Les financements de Pro A se répartissent principalement entre: le ferroviaire à 36%, l'automobile à 23% et le routier avec 18%.

L'analyse des publics en contrats de professionnalisation amène aux constats suivants :

- 69% ont moins de 25 ans
- 89% sont conclus en CDD
- 56% ont une durée inférieure à 1 an
- 36% permettent de préparer un diplôme d'Etat, 35% un titre professionnel, 19% un CQP et 10% une qualification.

69% des contrats d'apprentissage ont une durée supérieure à 1 an. 32% permettent l'acquisition d'un niveau 5, 20% d'un niveau 4 et 25% d'un niveau 3*.

86% des Pro A préparées ont une durée inférieure à 1 an. 59% ont permis l'acquisition d'un titre.

* Nomenclature 2019

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

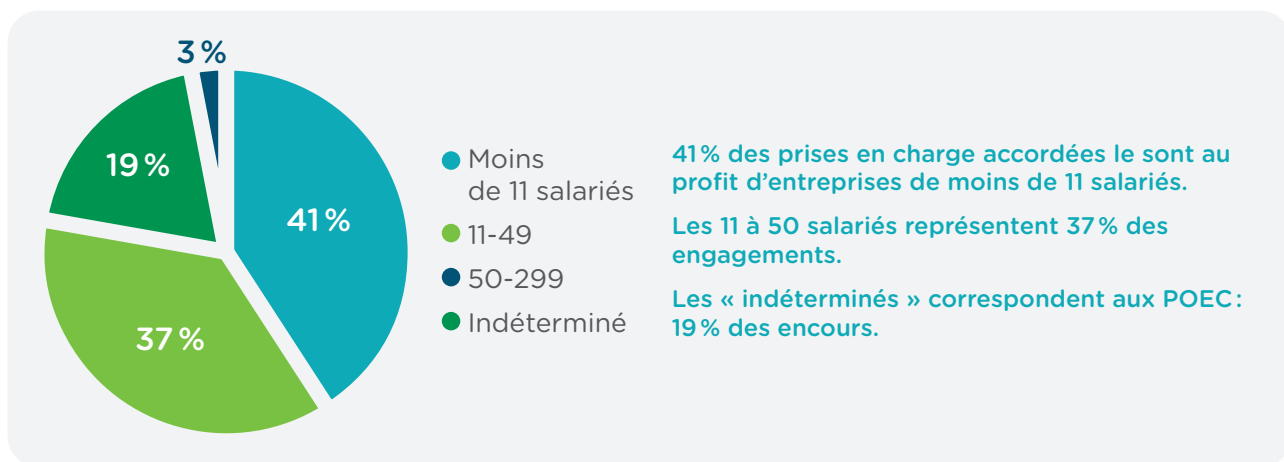
68,3 M€ ont été alloués sur la section financière Plan de Développement des Compétences, permettant de former **91 115 salariés** et **107 273 stagiaires**.

Ont été financés sur le plan :

- Des compléments de financement sur les contrats de professionnalisation : 7,9 M€
- Les Préparations opérationnelles à l'emploi collectif : 13,9 M€, refinancés à 90% par Pôle Emploi
- Des actions de formation : 46,5 M€

Les actions de formation ont une durée moyenne de 23 heures et un coût moyen de 462€.

Les POEC financées pour permettre aux demandeurs d'emploi de retrouver un emploi dans le domaine du transport routier principalement, ont une durée moyenne de 393 heures (hors stage) et un coût moyen de 4 680€.



68% des financements accordés l'ont été au profit des entreprises relevant des branches du transport routier, voyageurs et sanitaires et 28% pour celles relevant des services de l'automobile. 89% des bénéficiaires sont ouvriers ou employés, ayant suivi dans 65% des cas une formation non qualifiante.

A relever, 12% des financements pris sur cette section financière ont permis de compléter des financements sur le contrat de professionnalisation, principalement sur les frais annexes.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES : CONVENTIONNELLES DE BRANCHE ET VERSEMENTS VOLONTAIRES

Les sources légales ont été complétées par des démarches à l'initiative des branches ou des entreprises pour financer l'effort de formation.

5 BRANCHES BÉNÉFICIENT D'UNE SOURCE CONVENTIONNELLE: DISTRIBUTION CONSEIL HORS DOMICILE (DCHD), MANUTENTION FERROVIAIRE ET TRAVAUX CONNEXES, PORTS DE PLAISANCE, SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET TRANSPORTS URBAINS.

39,5 M€ ont été consacrés au financement de la formation pour 4 branches (hors ports de plaisance), répartis comme suit:

- 33,9 M€ pour la branche automobile. Y sont financés des dispositifs de Branche et la POEC dont 90% font l'objet d'un refinancement par Pôle Emploi
- 5,1 M€ pour les transports urbains
- 0,4 M€ pour la manutention ferroviaire
- 0,1 M€ pour DCHD

Près de 55% de ces montants ont été au profit des entreprises de 50 salariés et plus qui ne sont pas par ailleurs éligibles aux prises en charge sur les fonds mutualisés du PDC.

91% des formations financées ne permettent pas l'acquisition d'une qualification/certification. L'exception majeure à ce principe concerne la Branche des services de l'automobile qui a financé sur fonds conventionnels les POEC dont 10% ne bénéficiaient pas du financement Pôle Emploi.

L'important effort de formation produit par les entreprises des branches gérées par OPCO Mobilités s'illustre également par l'importance des financements de formation via les versements volontaires des entreprises.

114,6 M€, soit 26 % des fonds gérés, correspondent à un investissement au-delà du versement légal et le cas échéant conventionnel

Ces financements ont permis d'accompagner 54 126 salariés (189 180 stagiaires) dans des projets de formation d'une durée moyenne de 19 heures et d'un coût moyen de 606 €.

Les 3 branches réalisant l'essentiel de ces versements complémentaires sont :

- Les services de l'automobile: 51%
- Les transports routiers, voyageurs et sanitaires: 42%
- Les transports urbains: 3%

Ces fonds ont été utilisés à 63% au profit de salariés ayant un statut employé ou ouvrier et ont permis de préparer dans 92% des cas des formations non qualifiantes.

Enfin, **l'accompagnement des entreprises en matière de GPEC à hauteur de 5,6 M€** a permis à 1 051 entreprises de bénéficier d'un diagnostic ou d'un accompagnement RH. Ces démarches ont principalement été financées pour des entreprises de moins de 50 salariés. D'autres diagnostics financés aux entreprises excédant cette taille ont été cofinancés par des fonds émanant des DIRECCTE ou des Conseils régionaux.

LES CHIFFRES CLÉS PAR BRANCHES



AGENCES DE VOYAGES, GUIDES ACCOMPAGNATEURS

Prises en charge totales (hors GPEC)

6 480 stagiaires
13 870 395 €

Compte Personnel de Formation

1 180 stagiaires
5 059 144 €

Alternance

Contrat de
professionnalisation

771 stagiaires
5 520 036 €

Contrat
d'apprentissage

62 stagiaires
682 749 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

19 stagiaires
2 850 €

Plan de développement des compétences

Actions de formation

3 235 stagiaires
1 390 129 €

Contrat de
professionnalisation*

155 stagiaires
299 928 €

Tuteur et maître
d'apprentissage*

5 stagiaires
856 €

Versements volontaires

1 750 stagiaires
914 702 €

* Complément financement



DISTRIBUTEURS CONSEILS HORS DOMICILE

Prises en charge totales (hors GPEC)

3 839 stagiaires
3 623 293 €

Compte Personnel de Formation

173 stagiaires
429 606 €

Alternance

Contrat de
professionnalisation

192 stagiaires
1 342 439 €

Contrat
d'apprentissage

16 stagiaires
204 994 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

15 stagiaires
2 064 €

Plan de développement des compétences

Actions de
formation

1 021 stagiaires
455 589 €

Préparation
opérationnelle à
l'emploi collective

1 stagiaire
5 078 €

Contrat de
professionnalisation*

35 stagiaires
71 954 €

Tuteur et maître
d'apprentissage*

2 stagiaires
300 €

Versements volontaires

2 414 stagiaires
989 269 €

Contribution conventionnelle

579 stagiaires
122 001 €

* Complément financement

LES CHIFFRES CLÉS PAR BRANCHES



MANUTENTION FERROVIAIRE ET TRAVAUX CONNEXES

Prises en charge totales (hors GPEC)

961 stagiaires
1 213 326 €

Compte Personnel de Formation

135 stagiaires
590 302 €

Alternance

Contrat de professionnalisation

31 stagiaires
225 120 €

Plan de développement des compétences

Actions de formation

20 stagiaires
7 890 €

Contrat de professionnalisation*

1 stagiaire
913 €

Contribution conventionnelle

826 stagiaires
388 781 €

* Complément financement



PORTS DE PLAISANCE

Prises en charge totales (hors GPEC)

290 stagiaires
180 495 €

Compte Personnel de Formation

37 stagiaires
48 390 €

Alternance

Contrat de professionnalisation

3 stagiaires
23 423 €

Contrat d'apprentissage

1 stagiaire
15 200 €

Plan de développement des compétences

Actions de formation

200 stagiaires
66 387 €

Contrat de professionnalisation*

1 stagiaire
900 €

Versements volontaires

50 stagiaires
26 195 €

* Complément financement

LES CHIFFRES CLÉS PAR BRANCHES



PORTS ET MANUTENTION PORTUAIRE

Prises en charge totales (hors GPEC)

3 316 stagiaires
4 074 686 €

Compte Personnel de Formation

818 stagiaires
1 636 637 €

Alternance

Contrat de professionnalisation

97 stagiaires
867 455 €

Contrat d'apprentissage

5 stagiaires
80 180 €

Plan de développement des compétences

Actions de formation

513 stagiaires
168 970 €

Contrat de professionnalisation*

2 stagiaires
6 778 €

Tuteur et maître d'apprentissage*

2 stagiaires
300 €

Versements volontaires

2 208 stagiaires
1 314 366 €

* Complément financement



RATP

Prises en charge totales (hors GPEC)

1 746 stagiaires
7 431 574 €

Compte Personnel de Formation

236 stagiaires
453 034 €

Alternance

Contrat de
professionnalisation

1 495 stagiaires
6 168 216 €

Contrat
d'apprentissage

98 stagiaires
757 404 €

Pro-A

15 stagiaires
52 920 €

LES CHIFFRES CLÉS PAR BRANCHES



SERVICES DE L'AUTOMOBILE

Prises en charge totales (hors GPEC)

159 370 stagiaires
170 807 649 €

Compte Personnel de Formation

3 726 stagiaires
6 907 299 €

Alternance

Contrat de
professionnalisation

5 715 stagiaires
39 764 774 €

Contrat
d'apprentissage

1 134 stagiaires
12 129 963 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

778 stagiaires
94 659 €

Pro-A

17 stagiaires
106 369 €

Plan de développement des compétences

Actions de formation

34 939 stagiaires
14 932 259 €

Contrat de
professionnalisation*

2 375 stagiaires
3 959 257 €

Tuteur et maître
d'apprentissage*

270 stagiaires
84 612 €

Versements volontaires

66 724 stagiaires
58 909 791 €

Contribution conventionnelle

55 424 stagiaires
32 682 117 €

* Complément financement



TRANSPORTS FERROVIAIRES

Prises en charge totales (hors GPEC)

4 085 stagiaires
22 384 632 €

Compte Personnel de Formation

1 576 stagiaires
2 826 567 €

Alternance

Contrat de
professionnalisation

2 382 stagiaires
17 666 511 €

Contrat
d'apprentissage

128 stagiaires
1 654 730 €

Pro-A

36 stagiaires
167 481 €

Plan de développement des compétences

Actions de formation

15 stagiaires
10 719 €

Contrat de professionnalisation*

1 stagiaire
1 125 €

Versements volontaires

80 stagiaires
57 498 €

* Complément financement

LES CHIFFRES CLÉS PAR BRANCHES



TRANSPORTS FLUVIAUX

Prises en charge totales (hors GPEC)

936 stagiaires
624 268 €

Compte Personnel de Formation

45 stagiaires
143 920 €

Alternance

Contrat de
professionnalisation

21 stagiaires
176 133 €

Contrat
d'apprentissage

8 stagiaires
73 191 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

4 stagiaires
408 €

Plan de développement des compétences

Actions de formation

412 stagiaires
112 456 €

Préparation opérationnelle
à l'emploi collective

9 stagiaires
17 561 €

Contrat de
professionnalisation*

1 stagiaire
750 €

Versements volontaires

518 stagiaires
99 849 €

* Complément financement



TRANSPORTS MARITIMES

Prises en charge totales (hors GPEC)

2 388 stagiaires
5 132 180 €

Compte Personnel de Formation

903 stagiaires
1 495 724 €

Alternance

Contrat de
professionnalisation

261 stagiaires
2 698 991 €

Contrat
d'apprentissage

4 stagiaires
70 402 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

1 stagiaire
102 €

Plan de développement des compétences

Actions de
formation

380 stagiaires
177 196 €

Préparation
opérationnelle à
l'emploi collective

19 stagiaires
39 938 €

Contrat de
professionnalisation*

6 stagiaires
9 400 €

Tuteur et maître
d'apprentissage*

2 stagiaires
300 €

Versements volontaires

910 stagiaires
640 127 €

* Complément financement

LES CHIFFRES CLÉS PAR BRANCHES



TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES ET ACTIVITES AUXILIAIRES

Prises en charge totales (hors GPEC)

136 971 stagiaires
154 213 918 €

Compte Personnel de Formation

13 405 stagiaires
27 881 911 €

Alternance

Contrat de
professionnalisation

5 161 stagiaires
41 345 645 €

Contrat
d'apprentissage

787 stagiaires
12 915 265 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

1 240 stagiaires
189 184 €

Pro-A

23 stagiaires
85 122 €

Plan de développement des compétences

Actions de
formation

43 329 stagiaires
22 592 083 €

Préparation
opérationnelle à
l'emploi collective

1 591 stagiaires
7 010 084 €

Contrat de
professionnalisation*

675 stagiaires
3 393 482 €

Tuteur et maître
d'apprentissage*

220 stagiaires
34 194 €

Versements volontaires

86 458 stagiaires
38 766 947 €

* Complément financement



TRANSPORTS ROUTIERS DE VOYAGEURS

Prises en charge totales (hors GPEC)

24 135 stagiaires
28 330 526 €

Compte Personnel de Formation

1 761 stagiaires
3 890 465 €

Alternance

Contrat de
professionnalisation

1 023 stagiaires
6 607 315 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

188 stagiaires
28 419 €

Pro-A

13 stagiaires
34 111 €

Plan de développement des compétences

Actions de
formation

6 953 stagiaires
3 133 763 €

Préparation
opérationnelle à
l'emploi collective

1 326 stagiaires
6 763 471 €

Contrat de
professionnalisation*

46 stagiaires
70 383 €

Tuteur et maître
d'apprentissage*

33 stagiaires
4 965 €

Versements volontaires

15 659 stagiaires
7 797 634 €

* Complément financement

LES CHIFFRES CLÉS PAR BRANCHES



TRANSPORTS SANITAIRES

Prises en charge totales (hors GPEC)

11 768 stagiaires
7 441 562 €

Compte Personnel de Formation

693 stagiaires
2 228 076 €

Alternance

Contrat de
professionnalisation

69 stagiaires
438 835 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

53 stagiaires
9 170 €

Pro-A

2 stagiaires
8 327 €

Plan de développement des compétences

Actions de
formation

9 068 stagiaires
3 231 184 €

Préparation
opérationnelle à
l'emploi collective

18 stagiaires
36 015 €

Contrat de
professionnalisation*

11 stagiaires
67 015 €

Tuteur et maître
d'apprentissage*

37 stagiaires
7 100 €

Versements volontaires

5 244 stagiaires
1 415 841 €

* Complément financement



TRANSPORTS URBAINS

Prises en charge totales (hors GPEC)

25 835 stagiaires
17 002 076 €

Compte Personnel de Formation

1 719 stagiaires
4 040 026 €

Alternance

Contrat de
professionnalisation

626 stagiaires
3 978 226 €

Contrat
d'apprentissage

12 stagiaires
160 067 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

41 stagiaires
6 990 €

Pro-A

3 stagiaires
11 913 €

Plan de développement des compétences

Actions de formation

237 stagiaires
122 724 €

Préparation
opérationnelle à
l'emploi collective

1 stagiaire
5 468 €

Contrat de
professionnalisation*

2 stagiaires
5 500 €

Versements volontaires

7 070 stagiaires
3 629 495 €

Contribution conventionnelle

19 566 stagiaires
5 041 668 €

* Complément financement

LES LIGNES D'ACTIONNEMENTS OPÉRATIONNELLES

Portées par les équipes d'OPCO Mobilités, les lignes d'actions 2019 ont répondu à des objectifs s'inscrivant dans les priorités arrêtées par les partenaires sociaux.

Ainsi

➤ **OPCO Mobilités s'est rapidement doté d'une offre de services opérationnelle** grâce à une double approche: capitaliser sur l'existant et lancer de nouveaux projets.

Cette mise en œuvre a permis d'assurer une continuité de services et d'orienter la stratégie opérationnelle. Dès les premières semaines de son existence, OPCO Mobilités a ainsi pu proposer une gamme de services à destination de l'ensemble des bénéficiaires de ses actions. Les chiffres clés de l'activité reflètent cette continuité d'activité.

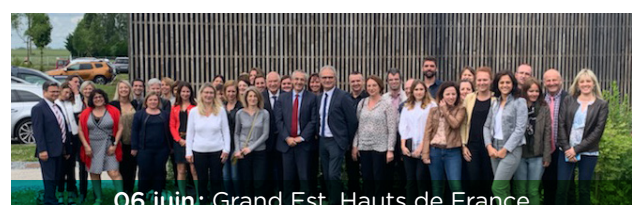
➤ Les services d'OPCO Mobilités, bénéficiant très largement des compétences des salariés de l'ANFA et de l'OPCA Transports et Services transférés dès

le 1^{er} septembre, se sont également investis dans **le déploiement des fonctions support** nécessaires à la poursuite de l'activité. Cela a notamment été le cas en termes de développement des ressources humaines, de système d'information, de gestion. Plusieurs projets transverses, stratégiques dans la mise en place de l'OPCO, ont été menés en 2019, rassemblant tous les métiers et les expertises. Cela a également permis de capitaliser sur les bonnes pratiques de chacun.

➤ La création d'une identité visuelle, fédératrice, représentant la dynamique des branches constitutives associée à une signature forte de la mobilité a été proposée aux instances paritaires dès fin mars 2019. Ceci a ensuite permis de poser les bases d'une politique de communication visant à installer OPCO Mobilités comme un interlocuteur de référence.

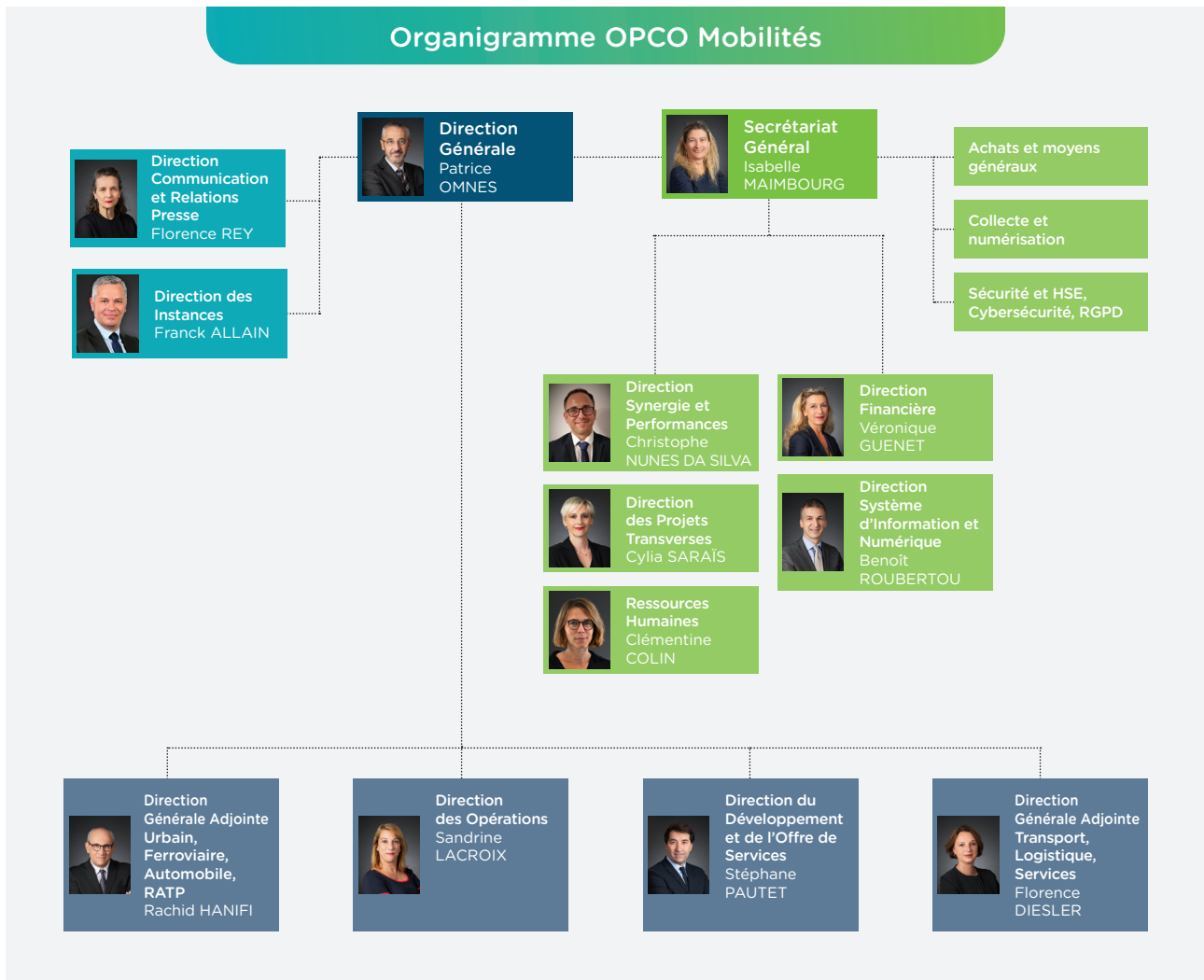
ZQOM-Road show 2019

La réussite du projet d'OPCO Mobilités passant par une présentation du projet aux équipes, leur adhésion et leur implication, la Présidence Paritaire et la Direction générale ont fait le choix de rencontrer, sur le terrain, la totalité des équipes en poste. C'est donc un véritable Road Show de 7 étapes qui a été organisé.



En 2019 ce sont 373 salariés de l'OPCO quasiment en totalité issus des anciens OPCA qui ont œuvré au sein des Directions support, opérationnelles et DGA territoriales pour la mise en œuvre du projet partagé des Branches. Leur mobilisation a été un facteur clé du succès de la création de l'OPCO.

Organigramme OPCO Mobilités



La composition du Comité de direction, à l'instar des équipes de l'OPCO, associe très largement les compétences des anciens collaborateurs des deux principaux OPCA préexistants l'ANFA et l'OPCA TS.

Il faut également souligner qu'un nombre important de ces managers est issu d'un processus de promotion

interne et qu'une représentation équilibrée des femmes et des hommes y est recherchée témoignant de deux axes importants de la politique managériale de l'OPCO.

PERSPECTIVE 2020

Un nouveau siège social

Lors du Conseil d'administration du 26 juin 2019, la Direction générale a été mandatée à l'unanimité pour procéder aux études nécessaires à la recherche d'un siège unique de l'OPCO. Le regroupement des équipes issues des deux OPCA préexistants a eu lieu le 8 juin 2020. Ce sont au total 192 collaborateurs qui sont désormais réunis au 204 Rond-point du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt (92100).







www.opcomobilites.fr